



الاتحاد الرياضي للتضامن الإسلامي
Islamic Solidarity Sports Federation
Fédération Sportive pour la Solidarité Islamique

Programme
La Fédération Sportive de la Solidarité Islamique
"La capitale sportive des pays islamiques"

Annexe 4

Exemple de Protocole d'Accord



2019 – 2021

www.ISSF.sa

Proposition de protocole d'accord 2019-2021

Mémoire d'accord

**Guide pour l'organisation
Programme de la Fédération Sportive de la Solidarité Islamique**

[nom de la ville] la capitale du sport pour les pays islamiques [pour l'année 20 ??]

Entre la première partie:

La fédération Sportive de la Solidarité Islamique

Représenter par:

Titre:

Ci-après dénommé "**la Première Partie**" et/ou "**la fédération**".

La deuxième partie:

Ville: [mentionnez le nom de la ville] - [nom de l'état]

Représenter par:

Titre:

(Ci-après dénommé "la deuxième partie") et/ou "capital sportif". **Introduction :**

Partant de la volonté des parties à établir une relation de coopération et de partenariat dans le cadre d'ententes entre eux et comme indiqué dans le cadre général du programme et de ses annexes sur l'organisation de la fédération « capitale des sports des pays islamiques » programme pour l'année d'un titre [année] choisi comme la ville du nom [ville] à porter – pour un accord sur la conclusion du mémorandum entre les deux parties : nom de l'État / / 14 AH correspondant / / 20 m dans la ville de [nom de la ville], sur les points suivants:

1) **Le préambule** fait partie intégrante de ce mémorandum.



2) Objectifs:

- Renforcer les liens et les bases de la coopération et de l'intégration et encourager le transfert d'expériences et de partenariats dans les domaines du sport et de la jeunesse entre les États membres.
- Consolider et renforcer les liens de fraternité et d'amour entre les jeunes et les athlètes des États membres et refléter ces valeurs et principes dans les domaines des plates-formes sportives et de la jeunesse.
- Consolidation des principes de non-discrimination fondés sur la religion, la race, la couleur ou le sexe.
- Soutenir le rôle des organes exécutifs, des comités olympiques et des associations nationales dans leurs efforts pour le développement et le progrès du secteur national de la jeunesse et des sports.
- Contribuer à la définition des stratégies sportives et de jeunesse à atteindre les objectifs.
- Promouvoir la diffusion des principes de la Charte olympique et souligner les objectifs et le rôle du Comité National Olympique.
- Diffuser les concepts d'éthique culturelle et sportive, promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et promouvoir les initiatives de service communautaire.
- Contribuer à élever le niveau des capacités et des cadres à travers des formations et des ateliers et participer à la planification et la mise en œuvre des événements et des activités.
- Donner l'opportunité aux organismes et organisations sportives et de jeunesse de mettre en avant leur rôle et de promouvoir leurs activités, ainsi que de pratiquer et d'acquérir de l'expérience dans la gestion particulièrement d'événements et d'événements.
- Offrir aux jeunes et aux athlètes des occasions de communiquer, de concourir et d'acquérir de l'expérience.

3) Domaines de partenariat et de coopération:

Les parties au mémorandum s'engagent à travailler la mise en œuvre du partenariat et des relations de coopération dans l'organisation et l'exécution du programme de célébration de la ville tout au long de la période préparatoire [ville] capitale des sports des pays islamiques pour le nom de l'année de [année] au début, selon les critères suivants:

3.1 Mise en œuvre du plan d'action global, comme cela est expliqué dans les documents « capitale sportive des pays islamiques » et du programme de l'ISSF, y compris la demande de mise en candidature de la ville modèle de [nom de la ville]. Les documents soulignent toutes les contributions et les détails des engagements et des actions entreprises d'organisation, de préparation et de soutien, des installations sportives du secteur et les jeunes et certains de l'expansion ou la réhabilitation et le développement pour améliorer les capacités de la ville pour mettre en œuvre un programme complet d'événements et d'activités locales et internationales alloués à cet effet peuvent avoir besoin, à savoir:

- Tournois et compétitions sportives
- Concours de jeux et activités populaires locales
- Forums de la jeunesse et concours
- Conférences et colloques culturels



- les événements et les activités liées au programme d'événements dédiés au titre de l'année ou détenus en marge de ces programmes et activités de loisirs, le tourisme, festivals, expositions et divers cours et activités de formation

3.2 Coopération entre les deux parties pour préparer les plans, programmes et initiatives proposés dans le programme actions et d'activités du programme d'investissement sportif des pays islamiques et selon ce qui suit:

- Mettre en œuvre durant l'année le titre
- Assurer des bénéfices à long terme pour les partenaires et la société dans son ensemble
- Veiller à ce que le plan d'action et les initiatives proposés soient réalistes et cohérents
- La stratégie adoptée pour soutenir les actions et les activités après l'expiration de l'année de titre
- Assurer l'implication de la population locale dans la mise en œuvre du programme d'événements et d'activités.

3.3 Le travail et la coopération dans la participation des intervenants et des personnes intéressées par les secteurs public et privé et de la société civile ainsi que les organisations et les entreprises professionnelles et travaillant en particulier dans les sports et les jeunes, ainsi que d'autres secteurs de la culture, social, économique, touristique et de divertissement par les moyens suivants:

- Identifier les partenaires clés et le rôle qu'ils joueront dans la mise en œuvre du programme d'événements et d'activités, qu'il s'agisse de services consultatifs, de financement ou de soutien
- Plans d'implication des autorités et des ministères locaux et nationaux
- Plans pour la participation des athlètes locaux et des organisations de jeunes et sportives et de jeunesse
- La stratégie pour attirer l'attention des participants, du public local et d'autres pays

3.4 Partenariat et coopération dans la planification et la mise en œuvre de la campagne médiatique et de communication pour la publicité, le marketing et la promotion du titre de l'année selon la stratégie à suivre à cet égard, à savoir:

- Équipe responsable des médias et de la communication
- Les principaux groupes cibles
- Messages clés à fournir et abrégés dans un logo si possible
- La stratégie pour attirer l'audience
- Planification de partenariats avec les médias et les médias
- Assurer l'efficacité de la couverture médiatique des activités et activités prévues
- Attirer les citoyens à contribuer à la publication et la promotion de l'année du titre à l'intérieur et à l'extérieur du pays



4) Obligations et responsabilités:

4.1 La Première Partie (l'ISSF) s'engage à mettre en œuvre tous les travaux, tâches et engagements convenus décrits dans les documents du programme, les plus importants étant:

- Constitution du cadre de surveillance du programme de l'ISSF.
- Fournir les conseils nécessaires à la ville gagnant le titre dans la planification et la mise en œuvre des programmes tout au long de l'année du titre et la période préparatoire et le suivi et l'évaluation.
- L'attribution d'une semaine de célébration intensive par la Fédération pour célébrer la ville en remportant le titre et participer à la préparation et la mise en œuvre des deux cérémonies d'ouverture et de clôture en coopération et coordination avec la deuxième partie.
- Participer à la campagne de promotion, la publicité et l'édition et la préparation des médailles et des souvenirs qui documentent l'événement.
- Participer à la préparation des programmes internationaux et attirer des experts internationaux et les conférenciers.
- Préparer le protocole d'accord et le traiter pour signature par les deux parties.

4.2 La deuxième partie (la capitale du sport) doit entreprendre toutes les tâches et engagements convenus, tels qu'ils sont énoncés dans les documents du programme et le formulaire de demande soumis par celle-ci pour se qualifier pour le titre.

- La formation et la nomination de structures de surveillance, de réglementation et d'exécution et la nomination d'un point focal (coordinateur national) pour le programme avec l'ISSF.
- Préparation et mise en œuvre d'un ensemble intégré de matériel publicitaire et médiatique pour promouvoir et faire connaître l'événement et préparer le logo du sport capital en coopération et coordination avec l'Union et l'engagement de fournir une copie de ces documents.
- La date du lancement officiel et la date de clôture de l'année seront déterminées en coordination avec la Fédération si la date de lancement ne peut pas être la date cible du 1er janvier de l'année du titre, dans deux mois au maximum
- Préparation et mise en œuvre d'un programme général d'action et d'activités tout au long de l'année, y compris un programme proposé pour les activités de la première semaine allouées par l'ISSF pour célébrer l'événement.
- Fournir à la Fédération un rapport d'avancement (provisoire) et un rapport final sur les activités et activités réalisées au cours de l'année du titre.
- Inviter et accueillir les délégations de l'ISSF et celles désignées par les partenaires coopérants au sein du Comité consultatif pour assister et participer à des événements majeurs au sein du programme de la capitale du sport.
- Prendre des dispositions pour faciliter les procédures de visa et d'entrée dans le pays et prendre des dispositions pour faciliter l'hébergement et les services de transport pour tous les invités, participants et participants venant de l'extérieur du pays.
- Signature du protocole d'accord.



4.3 Obligations financières et droits:

Étant donné que les obligations financières et les dépenses, ainsi que les sources de revenus, les sources de financement ne peuvent pas être identifiés et définis à l'avance en raison des nombreux facteurs. Le potentiel d'apport du programme ville / état et la capacité d'attirer le financement, les droits de propriété marketing et d'investissement des parties et des efforts qui peuvent être fait par chaque partie à l'investissement et le processus de commercialisation et la façon de gérer. Un protocole financier définira les droits et obligations et les droits des parties fixées au protocole d'entente.

5) Supervision, mise en œuvre et coordination:

Les parties s'engagent à constituer et à attribuer les éléments du cadre de surveillance et de réglementation du programme dans leur intégralité et tels que détaillés dans les documents de programme aux termes desquels la deuxième partie (capitale du sport) a remporté le titre:

- 5.1 La première partie (l'ISSF) forme le comité consultatif et le secrétariat du programme (coordonné par l'ISSF).
- 5.2 La deuxième partie (Capital sportif) forme le comité supérieur d'organisation, le bureau du comité d'organisation et les sous-comités et désigne le coordinateur national du programme (le principal contact avec l'ISSF).

6) Validité et annulation du mémorandum:

- 6.1 Cette note entre en vigueur à la date de sa signature et jusqu'à trois mois après la date de la journée de clôture, une période nécessaire pour la ville de préparer et de soumettre son rapport complet sur le programme de titre de l'année. La période de validité du mémorandum de cette préparation et la phase de préparation avant la phase de mise en œuvre du programme d'événements et d'activités et la durée de l'année (12 mois) à compter du / /20 en plus de la période de préparation et de soumission du rapport complet.
- 6.2 Pour la première partie - et chaque fois qu'il a été estimé qu'il est nécessaire - lors de la précédente phase préparatoire à la date du début du programme d'événements et d'activités peut annuler cette note et le retrait du programme de la deuxième partie si lui a confirmé que la deuxième partie ne répond pas aux obligations - et quelle que soit la raison - Indiquer qu'il est incapable de mettre en œuvre le programme tel que requis après avoir donné un pré-avis à la deuxième partie pendant 30 jours.

7) Droits de propriété:

- Les parties s'engagent à prendre en compte les droits de propriété de tous les types de propriété et l'autre partie et à ne pas les enfreindre.



8) Dispositions générales:

- 8-1 Ce document est élaboré en arabe si elle a été traduite dans les langues de l'ISSF qui sont l'anglais, le français et la deuxième partie peut ajouter une langue locale. En cas de litige le texte en arabe fait foi. La version en arabe est signée accompagnée des versions traduites.
- 8.2 Le présent Mémoire est préparé en deux exemplaires identiques avec la même valeur et la même efficacité que chaque Partie en a une copie.

La signature de ce Mémoire par les représentants des deux parties dans la ville [mentionnant le nom du Civil] a été signée par [nom de l'Etat] le

Représentant de la première partie (la fédération)

Nom:

Fonction:

Représentant de la Deuxième Partie (Capitale du Sport)

Nom:

Fonction:

